

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI**  
**TERRITORIAL**

**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique**  
**et de l'Environnement**  
**Section des Installations Classées**

**Commune de BREBIERES**

-----  
**EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE – LOT B**  
**SOCIÉTÉ GPE III BREBIERES**

-----  
**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

La Société GPE III BREBIERES dont le siège social est situé 8, Avenue Hoche 75008 PARIS, a déposé une demande d'Enregistrement pour l'exploitation d'un entrepôt logistique dans la ZAC des Béliers à BREBIERES.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 4 juin 2020.

Le dossier est consultable en mairie de BREBIERES, commune d'implantation du projet, du **lundi 29 juin 2020 au mercredi 29 juillet 2020** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (du lundi au mercredi de 8h30-12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 - 12h00 et de 13h30 à 17h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'Enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'Enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.